

## SIÈGE NATIONAL

208 chemin de Maraval  
83600 - LES ADRETS DE L'ESTEREL  
☎ : 07-87-05-00-59  
@ :  
[syndicatdesterritoriaux.sniat@gmail.com](mailto:syndicatdesterritoriaux.sniat@gmail.com)  
Site Internet : [www.territoriauxsniat.fr](http://www.territoriauxsniat.fr)  
Facebook : [Syndicat SNIAT](#)  
Twitter : [SNIAT @SyndicatSniat](#)

## SNIAT CANNES

Bureau :  
Mairie Annexe de Ranguin  
21, avenue Victor Hugo  
06150 - CANNES LA BOCCA  
Facebook : SNIAT Cannes



### Sommaire :

#### LE MOT DU PRÉSIDENT

- [Congé des agents transférés à la CAPL : heureux dénouement](#)
- [Les droits à congés des ATSEM](#)
- [Attachés territoriaux : nouveaux décrets](#)
- [La NBI pour les agents territoriaux dans les quartiers prioritaires](#)
- [Tél](#)
- [Franchissez le pas : syndiquez-vous au SNIAT](#)



**SYNDICAT NATIONAL INDEPENDANT DES AGENTS TERRITORIAUX**

## SNIAT INFO

### Le Bimestriel d'Information des Territoriaux

N°8

EDITION DE CANNES

Janvier / Février 2017

### Le Mot du Président

Cher(e)s collègues,

Je ne peux pas commencer cet édito sans vous souhaiter une bonne année 2017 en espérant qu'elle soit meilleure que les deux précédentes où nous avons été confrontés aux pires cataclysmes que la Côte d'Azur ait connu, qu'ils soient dus à la nature où à la folie des hommes.

Les hommes, parlons-en puisque notre avenir sera, pour beaucoup, lié à ceux qui nous gouverneront à l'issue des prochaines élections. Qu'ils soient de droite, de gauche ou d'ailleurs, puisse la solidarité, la fraternité, la valeur humaine et la préservation de nos droits être leurs priorités.

Sur le plan local, je tiens à souligner que M. Bernard BROCHAND, Président de la CAPL a en pris pleinement conscience en acceptant la demande du SNIAT de maintenir l'intégralité des droits à congé des agents cannois ayant rejoint la Communauté d'agglomération.

Puisse Monsieur le Maire de Cannes suivre le même chemin en ce qui concerne l'augmentation de l'Indemnité spécifique de service due aux techniciens et l'attribution des tickets restaurants aux agents d'animation à 23 heures.

Il faudrait pour cela qu'il commence à répondre à la demande de rendez-vous que j'ai présenté le 24 novembre, c'est-à-dire il y a plus de 2 mois !

Jean-Pierre KLINHOLFF  
Président du SNIAT



#### **Vous présente ses meilleurs vœux pour 2017**

*Oublier. Avancer. Admettre. Rêver. Briller.  
Découvrir. Aimer. Créer. Participer. Rire.  
Évoluer. L'année est nouvelle...et vous aussi !  
Bonne année 2017*



**CANNES / CAPL**

## CONGÉS DES AGENTS TRANSFÉRÉS À LA CAPL : HEUREUX DÉNOUEMENT

Les différentes interventions du SNIAT auprès de Bernard BROCHAND afin que les agents transférés à la CAPL puissent conserver leurs droits à congé viennent d'être couronnées de succès.

Lors du dernier entretien qu'il a accordé le 20 janvier à Jean-Pierre KLINHOLFF, Alain BŒUF et Philippe SAUVAN, le Président de la CAPL a confirmé que tous les anciens agents cannois ont continué et continueront en 2017 à bénéficier des mêmes droits à congé dont ils disposaient à la Ville, à savoir outre les éventuels jours RTT, la journée supplémentaire, les 6 jours de bonification, les 2 ou 3 jours d'ancienneté et le Mois du Président (ex Mois du Maire) en cas de départ à la retraite.

Il s'agit là de l'heureuse conclusion de négociations qui n'étaient pas faciles au regard des contraintes réglementaires et le SNIAT tient à souligner la bienveillance dont a fait preuve Bernard BROCHAND à l'attention du personnel de la CAPL.

---

## LES DROITS À CONGÉS DES ATSEM

La patience a des limites et si le SNIAT, les techniciens et les agents d'animation visés en page 1 n'ont pas encore introduit des actions en justice, tel n'est pas le cas en ce qui concerne la question des congés des ATSEMS.

Je vous rappelle que la Ville de Cannes refuse que, contrairement aux autres agents, ces dernières puissent reporter leurs congés lorsqu'elles sont en arrêt maladie pendant les petites vacances scolaires.

Ce report étant un droit formel, largement reconnu par les textes et notamment par la Cour de Justice de l'Union Européenne, le SNIAT a introduit **une requête devant le tribunal administratif** de Nice afin que le refus de la Ville de Cannes soit annulé et que les ATSEMS puissent elles aussi bénéficier de ce droit.

---

## ATTACHÉS TERRITORIAUX : NOUVEAUX DÉCRETS

**[Le décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016](#)** vise à appliquer aux attachés territoriaux le protocole PPCR. Il crée un grade d'attaché hors classe au sommet du cadre d'emplois et place le grade de directeur en extinction. Il réduit le nombre d'échelons dans les deux premiers grades et prévoit une durée unique dans chaque échelon. Il décline enfin les trois grades du cadre d'emplois, leurs échelons respectifs et les modalités d'avancement au nouveau grade.

**[Le décret n° 2016-1799 du 20 décembre 2016](#)** modifie le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux. Il vise à revaloriser la grille indiciaire de ce cadre d'emplois, selon le calendrier et les modalités définies dans le protocole.

## LA NBI POUR LES AGENTS TERRITORIAUX DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Les fonctionnaires territoriaux qui exercent les fonctions décrites ci-dessous à titre principal dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi que dans les services et équipements situés en périphérie de ces quartiers et assurant leur service en relation directe avec la population de ces quartiers doivent bénéficier de la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

Sur le territoire de la commune de Cannes figurent les 2 quartiers prioritaires «Ranguin-Frayère» et «Genêts-Oliviers-Saint-Pierre» dans les périmètres et en périphérie desquels répondent respectivement à ces critères :

Périmètre des Quartiers Prioritaires	Agents Territoriaux titulaires et stagiaires	Points de NBI à/c du 1 <sup>er</sup> janvier 2015
<b>Ecole Marcel Pagnol</b>	En maternelle : Les ATSEM	10
	Agents d'entretien*	10
	Pour les accueils périscolaires en maternelle et élémentaire : Agents d'animation	15
<b>Crèche Arc-en-Ciel</b>	Puéricultrices	20
	Directrices d'établissement et d'accueil de la Petite Enfance	20
	Educateurs de Jeunes enfants	15
	Auxiliaires de puériculture	10
En périphérie des Quartiers Prioritaires	Agents Territoriaux titulaires et stagiaires	Points de NBI à/c du 1 <sup>er</sup> janvier 2015
<b>Groupe scolaire Saint-Exupéry</b>	Pour les maternelles : Les ATSEM	10
<b>Groupe scolaire Mistral</b>	Agents d'entretien*	10
<b>Groupe scolaire Goscinny</b>	Pour les accueils périscolaires des groupes scolaires (maternelles et élémentaires) : Agents d'animation	15
<b>Groupe scolaire de la Frayère</b>		
<b>Crèche Les Elfes</b>	Puéricultrices	20
	Directrices d'établissement et d'accueil de la Petite Enfance	20
	Educateurs de Jeunes enfants	15
	Auxiliaires de puériculture	10
<b>Poste de Police de la Frayère</b>	Agents y affecté à titre principal	15
<b>Poste de Police de Ranguin</b>		
<b>Médiathèque de Ranguin</b>	Responsables Agents chargés des actions culturelles et éducatives	20
<b>Bibliothèque de la Frayère</b>		

*\*Les agents d'entretien des écoles élémentaires ne sont pas listés par le Décret*

**C'est en discutant avec les agents concernés que le SNIAT a appris qu'ils ne percevaient pas la NBI !**

**Ces agents ayant tous droit à la NBI et ce rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le SNIAT a écrit à Monsieur le Maire le 23 janvier afin qu'il répare cet oubli.**

## LE SNIAT AVEC LA POLICE MUNICIPALE

L'origine de la police municipale se trouve dans les gardes champêtres, aussi appelés « Aboyeurs de rues » en raison des avis faits à la population par ces agents.

Si certains syndicats n'ont pas évolué et continuent d'aboyer dans les rues et les journaux, le SNIAT se démarque totalement de ces agissements par un « Syndicalisme moderne », un « Syndicalisme BIO » et professionnel.

Le SNIAT, syndicat par essence et à vocation locale, présidé par un juriste Cannois, a pour principal but la défense « locale » des intérêts des agents, tout en ayant une vision intègre et moderne du service public.

Les manifestations contre la loi EL KHOMRI et l'actualité récente démontrent si besoin en était, que les organisations syndicales ont un poids de plus en plus faible sur le plan national.

Au contraire, la crédibilité du SNIAT résulte de sa faculté à négocier afin de préserver les acquis sociaux propres à la Collectivité Cannoise, à défendre les agents injustement mis en cause par l'Administration et, plus généralement, à défendre tout ce qui peut être défendable dans les limites déontologiques.

Pour ce faire, les maîtres mots du SNIAT sont : discussion, négociation, conciliation,...

Si des injustices venaient à persister malgré de telles démarches, des actions seront entreprises devant les tribunaux, ultimes recours dans un état de droit, où la justice se

rend par des magistrats dans un prétoire et non dans des journaux ou dans la rue.

Comme l'ensemble des agents, les policiers municipaux, exposés à des risques particuliers, peuvent réellement compter sur le SNIAT pour les aider et les défendre.

**Votre contact est Bernard GIRAUDO, Chef de Service Principal de 2<sup>ème</sup> classe, responsable du CPU (tél : 06 09 15 12 46).**

---

## FRANCHISSEZ LE PAS, SYNDIQUEZ-VOUS AU SNIAT

Le SNIAT est devenu un acteur incontournable de la défense des intérêts des agents de la Ville de Cannes et de la CAPL.

Pour preuve toutes les actions introduites auprès des autorités territoriales afin que nombre d'entre vous puissent récupérer des droits qui leur étaient refusés, soit en matière de congés, de régime indemnitaire, de droit disciplinaire sans oublier les conseils et informations qu'il donne au quotidien.

Je vous rappelle que, contrairement aux grandes organisations syndicales, le SNIAT a comme seule ressource, les cotisations de ses adhérents.

C'est d'ailleurs l'une des raisons qu'il soit totalement libre et autonome.

La cotisation est vraiment minime puisque après réduction fiscale ou crédit d'impôt, elle ne représente, pour la 1<sup>ère</sup> adhésion, que 1,67 € par mois.

Si vous partagez nos valeurs sur la qualité du travail et sa reconnaissance, la justice dans l'évolution professionnelle des agents territoriaux et la défense du Service Public ... alors, n'hésitez pas à nous rejoindre en cliquant sur le [bulletin d'adhésion 2017](#)